



Règlement Intérieur

Championnat Départemental d'Échecs

Jeunes Individuel

2021-2022 de Meurthe et Moselle

PREAMBULE

Par leur participation à ce tournoi, tous les participants s'engagent à respecter le présent Règlement Intérieur. La charte du joueur d'échecs sera affichée à côté de ce règlement.

Les règles sanitaire Covid-19 de la FFE seront appliqués. Le Pass' Sanitaire est obligatoire pour les plus de 12 ans et 2 mois. Le port du masque sera obligatoire pour toute personne entrant dans les locaux. Des consignes supplémentaires seront indiquées en début de tournoi.

Seuls les joueurs et les arbitres ont accès à la salle de jeux.

1 Article 1

1.1 Organisation

Stanislas Echecs est désigné par le Comité départemental du jeu d'Échecs de Meurthe et Moselle (CDJE 54) pour organiser le championnat départemental des jeunes le Samedi 22 janvier 2021.

1.2 Salles de jeu

La salle de jeux est "Ecole des 3 maisons", 7-27 Rue Saint-Fiacre, 54000 Nancy

- Les Petits-Poussins U8, les Poussins U10
 - Le samedi matin de 8h45 à 12h30, suivi de la remise des prix
- Les Pupilles U12- Benjamins U14- Minimes U16
 - Le samedi après-midi de 13h30 à 19h, suivi de la remise des prix

2 Article 2

2.1 Licences

Ce tournoi est réservé aux joueurs licenciés A ou B en Meurthe et Moselle, de la catégorie Petit Poussin U8 à la catégorie Minime U16.

2.2 Qualification

Ce championnat est individuel, et qualificatif pour le « Championnat de zone Lorraine jeunes 2021-2022 » qui aura lieu du 15 au 17 février 2022

2.3 Inscriptions

Les inscriptions seront prises jusqu'au jeudi 20 janvier 2022 à 22h00. Les inscriptions après cette date et sur place ne seront autorisées qu'à partir de la 2ème ronde avec l'accord de l'arbitre principal. Le montant de l'inscription est fixé à 5 euros.

3 Article 3

3.1 Règles du jeu

Les règles du jeu sont les dernières règles de la FIDE applicables le premier jour de la compétition.

3.2 Tournois

Tous les tournois se joueront en système Suisse en 7 rondes, sauf si une catégorie présentait moins de 8 joueurs. Un système fermé serait alors mis en place.

3.3 Appariements

Les appariements se font au Système Suisse intégral (Règles C.04 : forts-faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre). Les appariements seront informatisés à l'aide du logiciel Papi 3.3.6.

4 Article 4

4.1 Classement

Le classement est établi au nombre de points de parties selon le barème suivant :

Gain = 1 point, nul = ½ point, perte = 0 point.

4.2 Attribution des titres et places qualificatives

Pour les titres de Champion et Vice-Champion ainsi que les places qualificatives, il n'y a pas de match de départage.

En cas d'ex æquo, les départages sont dans l'ordre le Buchholz Tronqué, la Performance puis le cumulatif.

Un classement séparé par catégorie d'âge et de genre sera établi, afin d'attribuer les titres et places qualificatives.

Les conditions de qualification sont données à l'Article 7 : Places qualificatives au championnat de zone Lorraine des jeunes 2021-2022 du présent Règlement Intérieur.

5 Article 5

5.1 Retards

Pour tous les tournois le retard autorisé en début de ronde est de 10 minutes après l'horaire officiel de début de ronde. Le joueur qui arrive après ce délai perd sa partie.

5.2 Horaires et cadences

Cadence « Fischer » : 10 minutes + 5 secondes par coup.

Horaires

Les Petits-Poussins U8, les Poussins U10		Les Pupilles U12- Benjamins U14- Minimes U16	
Pointage	8h00-8h30	Pointage	13h00-13h20
Début du tournoi	8h45	Début du tournoi	13h30
Remise des prix	12h45	Remise des prix	19h15

6 Article 6

6.1 Inscription

Les joueuses s'inscrivent dans chaque catégorie, soit dans le tournoi mixte, soit dans le tournoi féminin. Une joueuse s'inscrivant dans le tournoi mixte, renonce implicitement au titre, récompense et qualification (sauf si bien sûr, elle est qualifiée d'office pour le championnat de France) dans le tournoi féminin et de la même façon, une joueuse s'inscrivant dans le tournoi féminin renonce implicitement au titre, récompense et qualification (sauf si bien sûr, elle est qualifiée d'office pour le championnat de France) dans le tournoi mixte.

6.2 Titres

Le premier de chaque catégorie est déclaré « Champion de Meurthe et Moselle 2021-2022 » de sa catégorie.

Le deuxième sera « Vice-Champion de Meurthe et Moselle 2021-2022 » de sa catégorie.

La première joueuse de chaque catégorie est déclarée « Championne de Meurthe et Moselle 2021-2022 » de sa catégorie. La deuxième sera « Vice-championne de Meurthe et Moselle 2021-2022 » de sa catégorie.

6.3 Récompenses

La première fille et le premier garçon de chaque catégorie, reçoivent une coupe. La deuxième fille et le deuxième garçon, ainsi que les 3ème reçoivent un trophée. Tous les autres joueurs reçoivent une récompense (médaille de participation).

Les récompenses et titres sont remis lors de la cérémonie de remise des prix qui aura lieu à l'issue de la dernière ronde en présence des officiels, responsables et élus locaux.

7 Article 7 : Places qualificatives au championnat de zone Lorraine des jeunes 2021-2022

Pour se qualifier, un joueur devra remplir au moins l'une de ces deux conditions :

- Faire partie des 10 premiers de sa catégorie :
 - PpoF (U8F), PpoMixte(U8), PouF (U10F), PouMixte (U10), PupF (U12F), PupMixte (U12), BenF (U14F), BenMixte (U14), MinF(U16F) ou MinMixte (U16)
- Marquer au moins 4/7.

8 Article 8

8.1 Règles générales

- Les joueurs se doivent d'avoir une attitude convenable et respectueuse de l'éthique. Analyse et blitz interdits dans la salle de jeu.
- Eviter toute discussion ou lecture suspecte.
- Un joueur, ayant fini sa partie, est considéré comme un spectateur.
- Un joueur ne peut quitter l'aire jeu sans l'autorisation de l'arbitre. L'aire de jeu est définie par : la salle de jeu, les toilettes, la buvette.
- Les spectateurs (parents, entraîneurs...) doivent respecter le silence, ne doivent pas intervenir dans les parties, ni avoir des gestes suspects envers les joueurs.
- Interdiction d'être dans la salle d'analyse et d'analyser pendant sa partie.
- Lecture de littérature échiquéenne interdite pendant la partie.

8.2 Forfaits et abandons

Tout forfait non excusé et non justifié entraînera l'exclusion du joueur. Tout abandon non justifié sera signalé aux Directeur National des Titres, Tournois et Sanctions de la F.F.E.

8.3 Appareils électroniques

Les joueurs ne doivent pas manipuler d'appareils électroniques (téléphones portables, ordinateur...) dans l'aire de jeu. Ces appareils doivent être éteints et rangés dans un sac qui restera au pied de la chaise du joueur durant toutes les parties. Si un joueur est dans l'obligation d'avoir un téléphone portable, il doit en demander l'autorisation à l'arbitre.

Si un appareil ou téléphone émet un son ou une vibration, le joueur le possédant perd sa partie.

9 Article 9

L'organisateur du tournoi est M. Julien MAHIEUX.

L'arbitre principal est M. Nicolas SCHMITT - E50744 - FIDE ID : 26087375

Arbitres adjoints :

M. Julien MAHIEUX (R03594) AFC, est arbitre adjoint.

D'autres arbitres ou arbitres stagiaires peuvent être désignés avant le démarrage du tournoi.

Toute autre personne dûment désignée par l'arbitre supervisant un tournoi pourra officier en tant qu'arbitre adjoint.

10 Article 10

Il n'est pas constitué de jury d'appel.

Les appels devront être adressés directement à la Fédération Française des Echecs qui statuera.

11 Article 11

En inscrivant leurs enfants mineurs, les parents (ou les tuteurs) autorisent le CDJE 54, la LEGE, la FFE et les organisateurs à publier, dans le cadre de leurs sites web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits (cette autorisation vaut également pour les accompagnateurs).

L'arbitre Principal

Nicolas Schmitt

L'organisateur du Tournoi

Stanislas Echechs